



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2020**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille vingt, le neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme POINTET Martine, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, M. FLANDIN David, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, M. COLLENOT André, Mme DEPLAIX Doris.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. PARIS Yves.

PROCURATIONS :

Mme GURRET-BAGGIO Alice donne pouvoir à Mme ARRAULT Marie-Pierre.

M. BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 27 janvier 2020.

ADOpte à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

FINANCES :

- **Compte de gestion 2019**
- **Compte administratif 2019**
- **Affectation du résultat 2019**
- **Budget Primitif 2020**
- **Tarifs d'occupation de la 'Villa du Prieuré' et du 'Prieuré'**

BAUX-FONCIER :

- **Vente de biens portés par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie au profit de l'opérateur social 'SOLLAR'**

PETITE ENFANCE :

- **Modification du règlement intérieur de la crèche municipale**

TRAVAUX :

- **Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Grand Ancey**
- **Convention avec le SYANE pour borne IRVE**

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

- **Règlement intérieur de la Villa du Prieuré : Utilisation commerciale**

- **Questions diverses**

~~~~~

## FINANCES :

- **Compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a **ADOPTÉ** le compte de gestion du Budget Général M14 du receveur pour l'exercice **2019** et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de Sevrier pour le même exercice.

### ▪ **Compte administratif 2019**

M. FALCONNET a exposé les conditions d'exécution du budget Général de l'année **2019**, le compte administratif ayant été soumis à l'avis de la commission des finances en date du **25 février 2020**. Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a désigné Monsieur FALCONNET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour être Président de séance. Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés a **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice **2019**, arrêté comme suit :

|                         | FONCTIONNEMENT    | INVESTISSEMENT    | ENSEMBLE            |
|-------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| RECETTES                | 6 814 264,02      | 4 385 206,59      | 11 199 470,61       |
| DEPENSES                | 5 933 876,86      | 6 075 965,62      | 12 009 842,48       |
| RESULTATS DE L'EXERCICE | 880 387,16        | - 1 690 759,03    | - 810 371,87        |
| RESULTATS REPORTES N-1  | 100 000,00        | 2 453 343,60      | 2 553 343,60        |
| RESULTATS DE CLOTURE    | <b>980 387,16</b> | <b>762 584,57</b> | <b>1 742 971,73</b> |

### • **Affectation du résultat 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**A CONSTATÉ** les résultats **2019** du Budget Principal à savoir :

- 1) un excédent de fonctionnement de **980 387,16 €**
- 2) un excédent d'investissement de **762 584,57 €**

## **A AFFECTÉ :**

- \* La somme de 762 584.57 € en excédent d'investissement reporté au compte 001
- \* la somme de 680 387.16 € correspondant à la plus grande partie du résultat de fonctionnement 2019 au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2020
- \* en excédent reporté au compte 002 de la section de fonctionnement 300 000.00 € du budget primitif.

### **• Budget primitif 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

**A ADOPTÉ** le budget primitif du Budget Général 2020 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 6 443 860.00 € en section de fonctionnement
- 8 885 002.59 € en section d'investissement

### **• Tarifs d'occupation de la 'Villa du Prieuré' et du 'Prieuré'**

Le Conseil municipal a complété et modifié sa délibération du 16 décembre 2019 sur les tarifs publics en fixant ceux de la Villa du Prieuré pour l'usage commercial, et en modifiant ceux du Prieuré pour les associations extérieures.

## **BAUX-FONCIER :**

### **• Vente de biens portés par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie au profit de l'opérateur social 'SOLLAR'**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés a décidé d'interrompre la mission de portage de l'EPF74 pour un bien situé au lieu-dit Les Marais, afin de permettre la réalisation d'un projet immobilier porté par la société SOLLAR.

## **PETITE ENFANCE :**

### **• Modification du règlement intérieur de la crèche municipale**

Il a été procédé à un changement au règlement intérieur de la crèche municipale pour adapter les dispositions encadrant les dépassements d'horaire au contrat signé par les familles.

## **TRAVAUX :**

### **• Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Grand Annecy**

Les aménagements des espaces publics au Centre nécessitent des travaux de dévoiement, de réhabilitation et de création de réseaux et d'ouvrages d'eaux pluviales. Ces équipements seront à la charge du Grand Annecy et de la Commune de Sevrier, suivant les répartitions des compétences. Les termes d'une convention de co-maitrise d'ouvrage entre ces deux collectivités ont été adoptés par le conseil municipal de Sevrier.

## • **Convention avec le SYANE pour borne IRVE**

Il a été rappelé au Conseil municipal que la compétence de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) est confiée au SYANE depuis le 29 juin 2017. Aussi, la création de places de stationnement pour la recharge de véhicules électriques au Centre telle que prévu par l'aménagement des espaces publics de la place de la Mairie, doit faire l'objet d'une convention avec le SYANE dont les termes ont été adoptés par le conseil municipal de Sevrier.

## **GESTION DU DOMAINE PUBLIC :**

### • **Règlement intérieur de la Villa du Prieuré : Utilisation commerciale**

Le Conseil municipal a validé la proposition du groupe de travail sur le règlement intérieur de la Villa du Prieuré, pour la partie commerciale. Le règlement intérieur à destination des associations fera l'objet d'un document ultérieur. Il a été précisé que ce règlement intérieur sera annexé aux futurs contrats, signé par les futurs utilisateurs, en plus d'être affiché sur le site considéré. Enfin le conseil municipal a indiqué que ce règlement sera amendé en fonction des retours d'expérience.

### • **Questions diverses**

**Villa du Prieuré :** Après en avoir délibéré, le conseil a finalement décidé de mener une consultation ultérieure pour attribuer des noms à 3 salles au sein de cet équipement public.

**Ecomusée :** M. FONTAINE a participé récemment à l'AG de cette association. Il a informé le conseil municipal des données chiffrées sur la fréquentation (10 000 visites en 2019) et sur le bilan financier pour l'année 2019.

**Secteur de Chantemerle :** M. FONTAINE a souhaité que soit pris en compte par la prochaine mandature la problématique de rochers instables présents au-dessus des habitations de ce secteur.

**Mot du Maire et du 1<sup>er</sup> Adjoint, G. FALCONNET :** Monsieur le Maire et M. FALCONNET ont tenu à remercier l'ensemble du conseil à l'occasion de cette dernière séance du mandat. Ils ont également remercié le personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 22 h 15.

SEVRIER, le 11 mars 2020.

LE MAIRE,

Jacques REY